

EQUIPEMENTS SCOLAIRES**Dénomination de l'établissement scolaire du Quartier Parisien****EXPOSE DES MOTIFS**

Le nouvel établissement scolaire implanté dans le quartier Parisien, dénommé jusqu'à présent « établissement scolaire du Quartier Parisien » en raison de son implantation, va ouvrir ses portes pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Afin de déterminer le nom de cet établissement scolaire, il a été retenu la méthodologie suivante :

- identification des noms,
- travail pédagogique avec les élèves, avec priorisation des noms,
- information au Bureau Municipal,
- validation par le Conseil Municipal.

Identification des noms

Le groupe de travail « Dénomination des voies et équipements publics », réuni le 11 octobre 2013, a décidé de porter à la concertation des enfants de l'école élémentaire Henri Barbusse, les noms suivants :

- Rosa Parks (1913-2005)

Militante américaine des droits civiques. Petite-fille et fille de Noirs contestataires de la ségrégation raciale américaine, elle est condamnée en 1955 par la justice du comté de Montgomery (Alabama) pour avoir refusé de céder sa place à un Blanc dans l'autobus. Sa cause est soutenue par Martin Luther King alors jeune pasteur qui organise un boycottage des autobus locaux. Elle devient un symbole de la lutte pour l'égalité civique des Noirs aux États-Unis.

- Aimé Césaire (1913-2008)

Poète, dramaturge, homme politique. Né à Basse-Pointe (Martinique), il est un des fondateurs du concept de « négritude » qu'il définit comme étant « l'ensemble des valeurs économiques, politiques, intellectuelles, morales, artistiques et sociales des peuples d'Afrique et des minorités noires d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie ». Dans ses écrits, il témoigne contre la domination coloniale indissociablement culturelle et politique. Il est membre du Parti communiste (1946-1956), créateur du Parti progressiste martiniquais (1958), député de la Martinique (1945-1993), maire de Fort-de-France (1945-2001).

- Nina Simone (1933-2003)

Pianiste afro-américaine, chanteuse, compositrice et militante des droits civiques aux États-Unis. Elle aborde dans ses chansons la question de l'inégalité raciale et celle de la lutte pour l'obtention des droits civiques pour les Noirs.

Travail pédagogique

Il a été mis en place un accompagnement de l'école par les services municipaux sous plusieurs formes :

- Information : confection de 3 panneaux présentant une bibliographie des 3 personnes pour chacune des classes participantes,
- enseignement/Relations publiques : mise à disposition de la maquette et des panneaux d'exposition de l'établissement scolaire du Quartier Parisien,
- Espace Gérard Philipe : animations pédagogiques sur le travail de dénomination. L'intervention du personnel de l'espace G. Philipe sur la toponymie a eu pour objectif de permettre aux enfants de comprendre comment et pourquoi on attribue des noms aux établissements publics et aux voies de circulation, afin de mieux appréhender le dispositif mis en place par la Municipalité pour dénommer la nouvelle école du quartier parisien,
- Une rencontre avec les enseignants et la direction d'école a eu lieu le 8 novembre pour expliquer la démarche et lancer cette concertation.

Les enseignants ont souhaité s'adresser aux élèves de cycle 3 (CE2 et CM1).

Le travail en classe a porté sur la personnalité, l'œuvre ou encore les engagements qui ont traversé l'existence de ces personnages. Le constat émis par les enseignants fait apparaître la difficulté pour les élèves à faire un choix éclairé uniquement à partir de la présentation succincte effectuée au sein de la classe.

Bilan des enseignants

Ils indiquent que Rosa Parks est plus accessible par les enfants. La situation exposée au travers du refus de Rosa Parks de céder sa place dans un bus a rencontré l'assentiment total des enfants dans la mesure où l'événement est plus concret et inadmissible pour eux.

Les enfants méconnaissent Nina Simone et sa musique. La ségrégation qu'elle a pu connaître reste abstrait pour eux. Les enseignants regrettent ne pas avoir pu être accompagnés par un spécialiste ce qui aurait, peut être, permis de faire évoluer le point de vue des élèves.

En ce qui concerne Aimé Césaire, en dehors des enfants d'origine antillaise, personne ne le connaissait et ses écrits sont trop complexes pour être à la portée des élèves dans les délais impartis.

Voici les résultats des votes par classe :

Classes	Rosa Parks	Aimé Césaire	Nina Simone
CE2b	18	3	3
CE2c	23	2	3
CM1a	16	2	3
CM1b	17	4	0
CM1c	8	7	6
	82	18	15

En conclusion, le choix des enfants met en avant, pour le nom de leur future école, Rosa Parks, suivi d'Aimé César et enfin de Nina Simone.

Au vu de ces éléments, je vous demande de dénommer l'établissement scolaire du Quartier Parisien « école Rosa Parks ».

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Dénomination de l'établissement scolaire du Quartier Parisien

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Olivier Beaubillard, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations en date des 24 juin et 23 septembre 2010 par lesquelles le Conseil municipal a approuvé le programme pour la construction d'une nouvelle école dans le Quartier Parisien, sur le terrain du 84/86 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, a décidé de recourir à une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour cette opération, a précisé la composition du jury de concours et a désigné les représentants du Conseil municipal au sein de ce jury,

vu sa délibération en date du 31 mars 2011 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de l'établissement scolaire du quartier Parisien,

considérant qu'il convient de donner un nom audit établissement qui ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2014/2015,

vu les propositions du groupe de travail « Dénomination des voies et équipements publics »,

vu le choix des enfants de l'école élémentaire Henri Barbusse,

DELIBERE

(par 41 voix pour et 2 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer le nouvel établissement scolaire situé dans le Quartier Parisien, sis 84/86 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, « école Rosa Parks ».

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 3 FEVRIER 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 31 JANVIER 2014